REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE LA REUNION



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUILLET 2021

DCM20210723/026

Fin de détachement sur emploi fonctionnel

a été affiché à la porte principale de la mairie ETAIENT PRESENTS: le 27 juillet 2021.

Le Maire de Saint-André L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-trois juillet, le conseil municipal certifie que le compte- de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la rendu de cette délibération présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

Oue la convocation a été faite le 16 juillet 2021.

Le nombre de membres en exercice étant de 45:

Présents :	35
Représentés :	6
Absents:	3
Total des votes :	44

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, RAMASSAMY Laurent, SOUPOU Alexa, RAMIN Jean Yannick, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, PAYET Catherine Anne, NAZE Gilles, Jean Thierry, COUPOU Jimmye, ASSICANON KICHENIN Marie Linda, GRONDIN Jimmy, SABABADY Marie Josette, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA Alain, PERRIER Charles, PARVEDY RAMAYE LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaide, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, TIPAKA Nadia, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES:

MM. CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, GOURAMA Jean-Sabrina, **PERMACAONDIN** Isabelle, BENOIT Pierre, VIRAPOULLE Jean-Paul,

ETAIENT ABSENTS:

MM. DIJOUX Sabrina, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, SAID Moussa

SECRETAIRE DE SEANCE:

Madame Audrey PERIANIN-CARPIN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT LE QUORUM ETANT **DELIBERER**

Accusé de réception en préfecture 974-219740099-20210818-DCM20210723-026-DE Date de télétransmission : 18/08/2021 Date de réception préfecture : 18/08/2021

DCM20210723/026 -Fin de détachement sur emploi fonctionnel.

• Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'assemblée délibérante est donc informée que l'autorité territoriale envisage de mettre un terme aux détachements suivants :

- de Madame Ingrid FIDANZA occupant l'emploi fonctionnel de directeur général adjoint chargé de l'organisation et de l'administration générale, depuis le 15 décembre 2014,
- de Mr Bruno GANGNANT occupant l'emploi fonctionnel de Directeur général adjoint chargé de l'épanouissement humain, depuis le 1^{er} novembre 2018,
- de Mme Nadège LEGENDRE-TEZA occupant l'emploi fonctionnel de directeur général adjoint chargé de la gestion des finances et des moyens depuis le 04 août 2011,
- de Mme Anne Marie Pierre NEHOUA NATIHA occupant l'emploi fonctionnel de directeur général adjoint chargé du développement urbain et économique du territoire depuis le 1^{er} juillet 2016,

Ces fins de fonction prendront effet le premier jour du 3è mois suivant l'information de l'assemblée délibérante, soit le 1^{er} octobre 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1:

De prendre acte de ces décisions passées par le maire dans le cadre de sa délégation

Conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un délai de deux mois.

Pour extrait conforme Fait à Saint-André le

1 7 AOUT 2021

